

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 31 mai 2021
N° CP-2021-6-6-10

6^{ème} Commission

Commission du patrimoine et du rayonnement touristique et culturel alsacien

Service instructeur

Service patrimoine

Service consulté

Archives d'Alsace

Service Environnement et Territoires

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX MUSÉES PARTENAIRES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN A L'ANIMATION DU PATRIMOINE ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX STRUCTURES MEMORIELLES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE MEMOIRE

Résumé : Au titre des politiques en faveur du patrimoine et de la mémoire, la Collectivité européenne d'Alsace soutient en fonctionnement l'animation du patrimoine et de la mémoire ainsi que l'investissement des musées partenaires.

Il vous est proposé d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement en faveur de 6 musées et de 2 structures mémorielles pour un montant total de 661 405 € réparti de la manière suivante :

- 246 000 € pour l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling,
- 240 000 € pour l'Association de l'Ecomusée d'Alsace à Ungersheim,
- 7 000 € pour l'Association Groupe Rodolphe, concernant le carreau Rodolphe à Pulversheim,
- 9 405 € pour le Musée du sapeur-pompier d'Alsace à Vieux-Ferrette,
- 75 000 € pour l'Association Propriétaire du Musée National de l'Automobile de Mulhouse concernant la Cité de l'Automobile,
- 40 000 € pour la société Schongauer concernant le Musée Unterlinden à Colmar,
- 29 000 € pour le Comité du Monument national du Hartmannswillerkopf,
- 15 000 € pour le Centre de Recherches sur l'Histoire des Familles (CRHF).

Il vous est également proposé d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions d'investissement en faveur de 2 musées pour un montant total de 350 000 € réparti de la manière suivante :

- 100 000 € pour l'Association de Gestion et d'Animation du Parc Textile de Wesserling,
- 250 000 € pour l'Association de l'Ecomusée d'Alsace à Ungersheim.

La crise sanitaire perdure et impacte lourdement les structures de conservation et de valorisation du patrimoine et de la mémoire. Dans le cadre du plan alsacien de rebond durable et solidaire, approuvé par délibération du Conseil le 26 mars 2021, il a été décidé de procéder au versement en une seule fois des subventions de fonctionnement aux associations pour les soutenir au niveau de leur trésorerie.

Un axe fort de ce plan est en effet de relancer la Culture. A cet égard, pour mettre en œuvre cette orientation, il est envisagé de maintenir le montant des subventions de la Collectivité européenne d'Alsace aux acteurs culturels, indépendamment du niveau de réalisation des actions soutenues, pour ne pas risquer de les fragiliser encore davantage. C'est selon ces principes que les propositions suivantes vous sont faites.

1- Attribution de subventions au titre de la politique patrimoine

Au titre de la politique en faveur du patrimoine, la Collectivité européenne d'Alsace (CEA) soutient le fonctionnement et les actions d'animation ainsi que l'investissement des musées et sites patrimoniaux partenaires.

Pour permettre, dès début 2021, la continuité de fonctionnement du parc et du musée textile de Wesserling et de l'écomusée d'Alsace, déjà impactés par la crise sanitaire, la Commission permanente du 25 janvier 2021 a attribué une aide en fonctionnement conformément aux règles de l'exécution anticipée du budget 2021. Ces associations ont ainsi reçu respectivement une subvention correspondant à 40% de la subvention allouée en 2020 soit :

- 164 000 € pour l'Association pour la Gestion et d'Animation du Parc et du Musée Textile de Wesserling,
- 160 000 € pour l'Association de l'Ecomusée d'Alsace.

Pour ces deux associations, il convient maintenant d'examiner la proposition d'attribuer un complément à ces subventions de fonctionnement et une subvention d'investissement.

Il est proposé par ailleurs d'examiner les demandes de subvention de fonctionnement de quatre autres associations, en faveur du carreau Rodolphe, du Musée du sapeur-pompier d'Alsace, de la Cité de l'Automobile et du musée Unterlinden.

➤ Association pour la Gestion et d'Animation du Parc Textile de Wesserling

L'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling assure la gestion, et le développement de l'ensemble du site patrimonial, comprenant le parc et les jardins, le musée textile dans le bâtiment historique de la manufacture royale. L'ensemble, situé au sein d'une friche industrielle, est mis à disposition par la CeA par bail emphytéotique à l'association et à la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, qui portent ensemble le projet de développement écomuséal incluant la réhabilitation du château.

L'association organise le temps fort du « festival des jardins métissés », parcours de structures végétalisées immersives et ludiques déclinées cette année autour du thème de l'Égypte. Différents événements rythment en principe la programmation : fête du potager, féeries nocturnes, expositions temporaires, ... Des activités de médiation sont proposées pour le public scolaire, et des visites guidées pour les groupes.

En 2019, la fréquentation du site s'est élevée à 81 079 entrées et à 46 870 en 2020, soit une diminution de 42%, les visites guidées de groupe ont par ailleurs chuté de 84% en lien avec les restrictions liées à la crise sanitaire.

Pour la mise en œuvre de ces missions, l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling a sollicité, conformément à la convention de partenariat 2020-2022, signée le 23 Janvier 2020, une aide au fonctionnement de 410 000 € au regard d'un budget prévisionnel en légère diminution d'un montant de 1 120 820 €, soit une aide représentant

37% du budget prévisionnel, et une subvention d'investissement de 100 000 € correspondant à la totalité de son programme.

En conséquence, il vous est proposé d'attribuer, comme en 2020, une subvention de fonctionnement de 246 000 €, en complément de la subvention de 164 000 € votée lors de la Commission Permanente du 25 janvier 2021, portant le montant total de la subvention pour 2021 à 410 000 €, ainsi qu'une subvention d'investissement de 100 000 €.

➤ **Association de l'Ecomusée d'Alsace**

L'Association de l'Ecomusée d'Alsace a pour mission la sauvegarde et de la transmission du patrimoine culturel alsacien : bâtiments historiques traditionnels de toute l'Alsace, mobiliers, objets du quotidien, savoirs faire de l'agriculture, l'artisanat et l'industrie du XX^e siècle, fêtes et traditions populaires. Mais elle œuvre aussi à la préservation de la biodiversité et des espaces naturels désormais. Cet écomusée est labellisé Musée de France par le Ministère de la Culture.

Le site est installé à proximité de l'ancien carreau Rodolphe et du parc de loisirs du Petit Prince sur une ancienne friche industrielle des mines de potasse d'Alsace renaturée, mise à disposition par bail emphytéotique de la commune d'Ungersheim.

En principe, de multiples animations sont organisées autour des fêtes calendaires, notamment grâce aux bénévoles, avec des ateliers, des démonstrations, des expositions temporaires, des spectacles...

L'Ecomusée est doté d'un centre pédagogique qui a accueilli pour un séjour ou un atelier 21 045 enfants en 2019, dont 74% venus dans le cadre scolaire. Ils étaient en particulier 1 488 collégiens en 2019 mais en 2020 ce chiffre est descendu à 80.

Dans le cadre de son centre de formation notamment, l'association crée également des projets à destination des populations en difficulté d'insertion en partenariat avec l'IMPRO Sinclair de Lutterbach, la résidence des Tulipiers de Wittenheim, les papillons blancs de Soultz et l'association pâte à sel.

En 2019, la fréquentation du site s'est élevée à 174 354 entrées et à 73 414 en 2020, soit une diminution de 58 % en lien avec les restrictions liées à la crise sanitaire.

Pour la mise en œuvre de ces missions, l'Association de l'Ecomusée d'Alsace a sollicité une aide au fonctionnement de 400 000 € au regard d'un budget prévisionnel en baisse d'un montant de 2 770 000 €, soit 14% de son budget et une subvention d'investissement de 250 000 € sur un programme d'investissement de 550 000 € soit 45 %.

En conséquence, il vous est proposé, comme en 2020, d'attribuer et d'autoriser le versement à l'Association de l'Ecomusée d'Alsace d'une subvention de 240 000 €, en complément de la subvention de 160 000 € votée lors de la Commission Permanente du 25 janvier 2021, portant le montant total de la subvention à 400 000 €, ainsi qu'une subvention d'investissement de 250 000 €.

➤ **Association Groupe Rodolphe**

L'Association Groupe Rodolphe a comme mission la sauvegarde, l'entretien du patrimoine minier industriel (machines d'extraction, engins, ...) et la transmission de la mémoire des mineurs.

Le site de l'ancien carreau Rodolphe est une friche industrielle désaffectée pendant 10 ans après sa fermeture. Mis à disposition par convention d'occupation par la CeA, il est situé à proximité du parc de loisirs du Petit Prince et de l'Ecomusée d'Alsace. L'état des édifices est variable: certains bâtiments permettent d'organiser des visites, d'autres sont interdits d'accès pour la sécurité des visiteurs. Un projet de rénovation important du hangar à parapluie qui accueille la collection d'engins miniers est en cours d'étude par la Collectivité.

Le site fait partie de la route touristique de la potasse initiée par la M2A.

L'association organise principalement des visites guidées ponctuées de témoignages d'anciens mineurs, des portes ouvertes et « Kalistoire » une manifestation festive bisannuelle. Elle accueille également des chercheurs et spécialistes dans son centre de documentation.

En 2019, la fréquentation du site s'est élevée à 5 700 visiteurs et à 520 en 2020, soit une diminution de 91%, en lien avec les restrictions liées à la crise sanitaire, appliquées par les bénévoles de l'association particulièrement exposés.

Pour la mise en œuvre de ces missions, l'Association Groupe Rodolphe a maintenu une demande d'aide en fonctionnement de 10 000 €, au regard d'un budget prévisionnel revu à la baisse de plus de la moitié et arrêté au montant de 31 510 €, soit une aide représentant 32% du budget prévisionnel.

Les 3 dernières années, la collectivité avait attribué 7 000 € de subvention de fonctionnement. En conséquence, il vous est proposé d'attribuer et d'autoriser le versement à l'Association Groupe Rodolphe d'une subvention de fonctionnement de 7 000 €, comme en 2020.

➤ **Association pour la Gestion du Musée du sapeur-pompier d'Alsace**

L'Association pour la Gestion du Musée du sapeur-pompier d'Alsace gère la collection de matériel et de véhicules d'incendie et de secours datant de 1648 à 1969 exposée au public. Le musée est labellisé Musée de France par le Ministère de la Culture.

Après avoir été installé sur le site de la Cité du Train à Mulhouse, il a rouvert depuis 2014 dans une ancienne usine à Vieux-Ferrette.

En 2019, la fréquentation du site était estimée à 2 856 visiteurs et à 455 en 2020, soit une diminution de 84% compte tenu du choix de fermeture à compter des premières restrictions en lien avec la crise sanitaire.

Pour la pérennité de son activité, l'Association pour la Gestion du Musée du sapeur-pompier d'Alsace a demandé une aide exceptionnelle covid à hauteur de 31 352 € correspondant à ses pertes de recettes estimées en 2020, montant cohérent en comparaison avec les 37 889 € de recettes de billetterie au bilan 2019.

Sur le modèle du Fonds d'Urgence Solidarité pour les Associations Alsaciennes, la Commission culture du Conseil départemental du Haut-Rhin du 17 décembre 2020 a proposé d'attribuer une aide correspondant à 30% de ces pertes de recettes, soit 9 405 €.

Depuis, l'association a clôturé son exercice 2019 avec un déficit de 5 052 € malgré des dépenses réduites à 12 568 €, au lieu de 49 000 € en 2019.

A noter qu'à la fin de son exercice, l'association n'avait perçu aucune subvention publique, contrairement aux années précédentes.

En conséquence, il vous est proposé d'attribuer et d'autoriser le versement à l'Association pour la Gestion du Musée du sapeur-pompier d'Alsace d'une subvention de fonctionnement de 9 405 €, pour 2021.

➤ **Association Propriétaire du Musée National de l'Automobile de Mulhouse**

L'Association a comme mission la sauvegarde des collections, de l'immobilier et du foncier. La collection est une des plus grandes collections de véhicules du monde, avec plus de 400 véhicules exposés. Elle a été constituée par M SCHLUMPF, un industriel textile mulhousien. Elle a été protégée en 1978 au titre des Monuments Historiques et le musée est labellisé Musée de France par le Ministère de la Culture.

La gestion et la mise en valeur de la collection est concédée à l'association de gestion qui a confié l'exploitation du musée à une société privée.

Pour le soutien à son fonctionnement, l'Association Propriétaire du Musée National de l'Automobile de Mulhouse a sollicité, une aide au fonctionnement de 90 000 € au regard d'un budget prévisionnel stable d'un montant de 117 000 €, soit une aide représentant 77% du budget prévisionnel.

Les 3 dernières années la collectivité avait attribué 75 000 € de subvention de fonctionnement. En conséquence, il vous est proposé d'attribuer et d'autoriser le versement à l'Association Propriétaire du Musée National de l'Automobile de Mulhouse d'une subvention de fonctionnement de 75 000 €, comme en 2020.

➤ **Société Schongauer**

La Société Schongauer, créée en 1847, gère le musée Unterlinden qui présente une collection d'art rhénan du Moyen Age et de la Renaissance, dont le retable d'Issenheim de Matthias Grünewald. Ce tryptique, considéré comme une pièce majeure de l'histoire de l'art, présente des épisodes de la vie du Christ et de Saint-Antoine. L'œuvre fait actuellement l'objet d'un programme de restauration d'envergure. Le musée expose également des pièces grecques et romaines, des peintures d'art moderne et une collection d'arts décoratifs.

Il est abrité dans l'ancien couvent des Dominicains, propriété de la Commune de Colmar, qui a bénéficié de travaux de restructuration et d'extension en 2016.

Le musée mène un programme éducatif en direction des publics scolaires et des enfants en situation de handicap, organise des visites à thèmes, des conférences, des concerts... De plus, le musée s'efforce de renforcer son attractivité pour le public local (portes ouvertes, programme participatif « devenez acteur de votre musée ») et souhaite développer en priorité les publics enfants, famille et les personnes éloignées de la culture.

En 2019, la fréquentation du site s'est élevée à 186 500 visiteurs et à 54 861 en 2020, soit une diminution de 70%, en lien avec les restrictions liées à la crise sanitaire.

Pour la mise en œuvre son programme d'action éducative et culturelle la Société Schongauer a sollicité, une aide au fonctionnement de 40 000 € au regard d'un budget prévisionnel en légère augmentation d'un montant de 3 411 915 € (avec un déficit prévisionnel de 937 545 €), soit une aide représentant 1,2% du budget prévisionnel. Il vous est proposé d'attribuer et d'autoriser le versement à la Société Schongauer d'une subvention de fonctionnement de 40 000 €, comme en 2020.

Par ailleurs, au titre de l'année 2021, la société a adressé une nouvelle demande de subvention exceptionnelle de 700 000 € aux financeurs publics (DRAC, Région, CeA et commune de Colmar). Cette demande sera étudiée ultérieurement, dans le cadre d'une convention d'objectifs multipartenariale en cours d'élaboration.

2- Attribution de subventions au titre de la politique mémoire

➤ Comité du Monument national du Hartmannswillerkopf (CMNHWK)

La saison 2020 au Hartmannswillerkopf a été lourdement impactée par la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 : en raison des mesures de confinement, l'ouverture au public de l'Historial franco-allemand de la Grande Guerre et de la crypte du Monument National n'a pu avoir lieu qu'à partir du 1^{er} juillet. L'ensemble du site a dû fermer ses portes fin octobre. De ce fait, une partie des actions culturelles initialement planifiées en 2020 ont été reportées à la saison 2021. L'exposition dédiée à la relation franco-allemande au cinéma a quant à elle été reportée à 2022.

La saison 2021 sera également marquée par les actions autour du centenaire du classement du champ de bataille et par le renforcement de la dimension pédagogique du site à travers différentes actions et outils. Les actions qui n'auront pas pu se concrétiser au cours du premier semestre 2021 en raison du contexte sanitaire seront automatiquement reportées au premier semestre 2022.

À travers cette programmation culturelle, mémorielle et pédagogique 2021, le CMNHWK ambitionne de porter le plus largement possible son message rassembleur, « une mémoire partagée pour la paix », tout en gardant à l'esprit les valeurs fortes qui ont animé les combattants engagés dans la Première Guerre mondiale.

Pour rappel, en 2020, le Conseil départemental du Haut-Rhin avait alloué une subvention de fonctionnement de 33 293 € au CMNHWK : 20 000 € pour ses activités de médiation et 13 293 € pour les frais engendrés par l'accueil du Dôme numérique et les actions correspondantes sur un budget prévisionnel total de 177 533€. En 2021, il vous est proposé d'attribuer et d'autoriser le versement au CMNHWK d'une subvention de fonctionnement de 29 000 €, pour un budget prévisionnel du CMNHWK à hauteur de 219 500 €.

➤ Centre de Recherches sur l'Histoire des Familles (CRHF)

Le Centre de recherches pour l'histoire des familles de Guebwiller met à disposition du public une documentation historique, thématique et généalogique ; il effectue également des recherches et initie les amateurs aux travaux généalogiques.

L'association sollicite une subvention de 15 000 € au titre de l'année 2021, pour mener à bien ses activités en faveur de la généalogie et de l'histoire.

Largement impactée par la crise sanitaire, qui a conduit à la fermeture du centre, l'association a également dû faire face à une perte de recettes liée à l'arrêt des cours de paléographie et à un fonctionnement en pointillés. Le bilan financier de 2019 est en déficit de 6 321 €. La subvention de la CeA permet notamment l'achat de livres et de revues, ainsi que la publication d'un Bulletin.

Il vous est proposé d'attribuer et d'autoriser le versement au CRHF d'une subvention de fonctionnement de 15 000 €.

Ces propositions de subventions ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission culture du Département du Haut-Rhin le 18 décembre 2020 et de la Commission du patrimoine et du rayonnement touristique et culturel alsacien le 3 mai 2021.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- ▲ d'attribuer et d'autoriser le versement des subventions de fonctionnement et d'investissement ci-après, conformément à l'annexe A au rapport :

- 246 000 € en fonctionnement et 100 000 € en investissement, à l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling;
 - 240 000 € en fonctionnement et 250 000 € en investissement à l'Association Ecomusée d'Alsace;
 - 7 000 € à l'Association Groupe Rodolphe ;
 - 9 405 € à l'Association pour la Gestion du Musée du sapeur-pompier d'Alsace ;
 - 75 000 € à l'Association Propriétaire du Musée National de l'Automobile de Mulhouse ;
 - 40 000 € à la Société Schongauer.
- ⤴ d'attribuer et d'autoriser le versement des subventions de fonctionnement ci-après, conformément à l'annexe B au rapport :
- 29 000 € en fonctionnement au Comité du Monument national du Hartmannswillerkopf ;
 - 15 000 € en fonctionnement au Centre de Recherches sur l'Histoire des Familles.
- ⤴ d'approuver et de m'autoriser à signer les avenants et les conventions y afférents, joints en annexe au présent rapport, à savoir :
- l'avenant n°3 à la convention du 23 Janvier 2020 avec l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling, joint en annexe 1 au rapport;
 - l'avenant n°1 à la convention du 18 mars 2021 avec l'Association de l'Ecomusée d'Alsace, joint en annexe 2 au rapport ;
 - la convention avec l'Association Propriétaire du Musée National de l'Automobile de Mulhouse, jointe en annexe 3 au rapport ;
 - la convention avec la Société Schongauer, jointe en annexe 4 au rapport ;
 - la convention avec le Comité du Monument national du Hartmannswillerkopf, jointe en annexe 5 au rapport.
- ⤴ d'acter que l'avenant conclu avec l'Association de l'Ecomusée d'Alsace encadre également l'attribution d'une subvention de 26 600 €, allouée par délibération distincte pour le fonctionnement du centre pédagogique, au titre du soutien à l'éducation à l'environnement et également soumise à la Commission permanente du 31 mai 2021,
- ⤴ de prendre acte que l'octroi de la subvention de 100 000 € octroyée en faveur de l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling intervient en application de la convention de subventionnement et de mise à disposition de biens pour le soutien du site patrimonial textile de Wesserling 2016 à 2033 signée le 8 juillet 2016,

- ✦ de préciser qu'en vertu du plan alsacien de rebond solidaire et durable, et conformément à ses orientations, les subventions de fonctionnement précitées feront l'objet d'un versement en une seule fois quel que soit le degré de réalisation des actions soutenues.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY